

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML).

Concours architectural international pour la conception d'un monument national à Nouakchott.

Avis de Concours n°14/CPMP/2022

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, à travers le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) envisage la mobilisation des ressources financières pour la conception et l'étude d'un projet de construction d'un monument national.
2. L'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML), organise un concours d'architecture en vue de sélectionner les meilleures œuvres architecturales pour une étude architecturale d'un monument national à Nouakchott.
3. Le concours est ouvert aux architectes individuels et Cabinets d'Architectes en règle avec la législation en vigueur dans le pays où ils exercent et répondant aux exigences de qualification mentionnées ci-dessous. Les architectes habilités à concourir devront être exempts de tout empêchement légal d'exercice. Les groupements d'architectes ou de cabinets d'architectes sont admis. Toutefois un seul Architecte ou un seul Cabinet, chef de file, sera responsable devant le Maître d'ouvrage.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et prendre connaissance du règlement du concours auprès de Monsieur **Mohameden Mar Fall**, Directeur des Etudes et Travaux de L'Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux (ETR-ML), e-mail : fall.dam@etrml.mr ; tous les jours ouvrables, de 9h à 16h et le vendredi de 9h à 12hTU ; ou en consultant le règlement sur le lien suivant : RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL D'ARCHITECTURE – مؤسسة تنفيذ الأشغال المنجزة بالمواد المحلية (etrml.mr)

5. Les exigences de qualifications sont :

- La régularité vis-à-vis de l'administration du pays d'origine ;
- La régularité vis-à-vis de l'Ordre national des architectes du pays d'origine ;
- Les références générales de l'architecte, du cabinet ou du groupement d'architectes ;

6. Les propositions seront soumises à l'adresse suivante : A Monsieur le président de la Commission de Passation des marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP-HUAT)), **KSAR OUEST lot n 58 :C extension château d'eau ; Tél :45240149, Adresse mail : cmdhuat@gmail.com** Nouakchott, Mauritanie.

7. Les propositions seront remises soit en mains propres ou envoyées contre récépissé de dépôt au plus tard le **mardi 13 décembre 2022 à 12 heures.**

Les propositions remises en retard ne seront pas examinées. La soumission des propositions par voie électronique n'est pas autorisée.

LE DIRECTEUR GENERAL

Mohamed Moctar Cheikh Seyidi HASNI